Paysages éducatifs EXISTANTS: formulaire de financement de consultation et/ou d’accompagnement de processus

Le présent formulaire sert à collecter toutes les informations importantes pour l’évaluation de votre demande. Veuillez renvoyer le formulaire de demande dûment rempli et pourvu de votre signature à l’adresse: [concetta.scarfo@paysages-educatifs21.ch](mailto:concetta.scarfo@paysages-educatifs21.ch).

1. **Organisme/institution/école requérant(e)**

Nom de l’école / organisme:

Rue, no:

NPA/lieu:       /

Canton:

Site Internet:

Personne de contact: Civilité

Prénom

Nom

Numéro de téléphone:

E-mail:

Demandes d’aide précédentes adressées à é21:

Oui, numéro de désignation/référence:

Non

1. **Un paysage éducatif existant doit remplir les conditions suivantes:**
2. Le paysage éducatif dispose d’une coordination professionnelle. Celle-ci peut être assurée soit par une personne responsable (service de coordination du paysage éducatif), soit par un comité.
3. Le paysage éducatif bénéficie d’une légitimation au niveau politique concerné et les aspects liés au financement sont clarifiés.
4. Le paysage éducatif comporte à la fois des relations horizontales (acteurs et enfants ou adolescents accompagnés dans la même catégorie d’âge) et des relations verticales (acteurs accompagnant successivement les enfants pendant leur parcours éducatif). Des événements de réseautage ont lieu régulièrement (au minimum une réunion par année).
5. Le paysage éducatif est généralement constitué de l’école et d’au moins cinq à neuf autres acteurs qui collaborent au sein d’un tel réseau. L’objectif est de couvrir le mieux possible la tranche d’âge des enfants et des adolescents, autrement dit entre 0 et 18 ans.
6. L’engagement à l’égard du paysage éducatif de la part de l’école/des écoles (c’est-à-dire de la direction d’école, du corps enseignant et des autorités scolaires) existe déjà ou est en cours d’élaboration (relations internes).
7. Le paysage éducatif dispose d’une vision ou d’une charte commune. Un plan comprenant des objectifs et des mesures pour une période d’au moins trois ans est établi.
8. **Demande de consultation et/ou d’accompagnement de processus avec priorité sur l’éducation au développement durable (EDD)**
9. Veuillez décrire succinctement la situation initiale de votre paysage éducatif (ressources humaines et financières allouées, calendrier prévu, etc.):

**Pourcentage de poste de coordination, par année:**       **%**

**Budget pour moyens annexes, par année:**        **CHF**

Veuillez nous envoyer, aux fins de vérification, les documents concernant votre paysage éducatif existant ainsi qu’une **documentation / description relative à la situation et au mode d’organisation de votre paysage éducatif**.

1. À ce stade, avez-vous déjà mis en œuvre des offres ou des mesures dans le domaine EDD? Dans quelle mesure aimeriez-vous axer vos travaux sur la mise en place ou le développement futur de l’EDD?

1. De quel professionnel souhaitez-vous recevoir de l’aide? (une personne du groupe d’experts ou une proposition individuelle, voir la notice)

**Nom / prénom**       **Organisation**

Si vous proposez une personne ne faisant pas partie du groupe d’experts, veuillez fournir des informations (p. ex. CV) concernant les qualifications de cette personne.

1. Coordination et acteurs participants

|  |  |
| --- | --- |
| Institution(s) compétente(s) pour la coordination  *Personne individuelle / direction partagée ou comité* | Personne(s) de contact  *Nom / prénom / e-mail / téléphone* |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| École(s) participantes(s) (min. 1) | Personne(s) de contact  *Nom / prénom / e-mail / téléphone* |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Autres institutions participantes (min. 5-9) | Personnes de contact (nom / prénom / e-mail) |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Concerne école(s) participante(s) (min. 1): |  |
| **Le corps enseignant** de l’école ………………………………………..s’est prononcé / va probablement se prononcer sur la participation au paysage éducatif le ........................................... par une majorité des voix. | |
| **Le corps enseignant** de l’école ………………………………………..s’est prononcé / va probablement se prononcer sur la participation au paysage éducatif le ........................................... par une majorité des voix. | |
| **Le corps enseignant** de l’école ………………………………………..s’est prononcé / va probablement se prononcer sur la participation au paysage éducatif le ........................................... par une majorité des voix. | |

Lieu, date:      ,

Signature du/de la coordinateur/trice du paysage éducatif:

(sous forme d’image numérisée)

Prénom, nom:

Il convient de fournir les documents suivants:

Documents concernant votre paysage éducatif existant ainsi qu’une documentation / description relative à la situation et au mode d’organisation de votre paysage éducatif.

Si vous proposez une personne ne faisant pas partie du groupe d’experts, veuillez fournir des informations (p. ex. CV) concernant les qualifications de cette personne.

Étapes de la demande de consultation et/ou d’accompagnement de processus avec priorité sur l’éducation au développement durable (EDD)

1. Veuillez envoyer la demande dûment remplie et accompagnée de tous les documents nécessaires à l’adresse: [concetta.scarfo@paysages-educatifs21.ch](mailto:concetta.scarfo@paysages-educatifs21.ch).

Les délais de dépôt des demandes sont disponibles sous : <https://www.education21.ch/fr/paysages-educatifs21/aides-financieres-paysages-educatifs>

1. En cas de réponse positive de la part d’éducation21, vous recevrez une copie du contrat-cadre avec l’institution/le professionnel que vous avez choisi(e) pour les prestations d’assistance-conseil et/ou d’accompagnement de processus avec priorité sur l’EDD.
2. L’entité responsable du paysage éducatif suit une séance d’assistance-conseil avec le professionnel désigné, le but étant d’acquérir les connaissances relatives à un paysage éducatif de type EDD et d’établir une planification sommaire en vue du programme d’assistance-conseil ou d’accompagnement de processus (objectifs, planification, nombre de jours d’assistance-conseil / d’accompagnement, thèmes prioritaires, participants, etc.), puis elle remet ces documents à éduca-tion21.
3. L’approbation finale du programme d’assistance-conseil ou d’accompagnement de processus est donnée en fonction de la planification sommaire remise.
4. Les 3 jours d’assistance-conseil prévus (y compris journée d’initiation) sont utilisés.
5. Après la fin des consultations ou de l’accompagnement de processus, un résumé du processus d’assistance-conseil (comprenant notamment le degré d’atteinte des objectifs, les mesures, les produits/résultats et une brève évaluation/réflexion sur le processus) rédigé sur 1 à 2 pages au maximum est remis par voie électronique et accompagné des éventuelles annexes.
6. Le/la consultant(e) professionnel(le) établit annuellement une facture à l’attention d’éducation21 pour le 10 décembre au plus tard.
7. éducation21 paie directement le montant au/à la consultant(e) professionnel(le).

07.10.20, sco